



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

02/03/2015

Dossier complet le

15/04/2015

N° d'enregistrement

F09315P0091

1. Intitulé du projet

OPERATION LES BARRALES

2. Identification du maître d'ouvrage ou du prélocataire

2.1 Personne physique

Nom BARRIERE

Prénom Arnaud

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

REDMAN MEDITERRANEE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BARRIERE Arnaud, directeur associé

RCS / SIRET

150019381642111111

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et caractéristiques correspondantes du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 - a	Défrichement de 41 838 m ² < 25 hectares
36	Permis d'aménager sur une commune dotée d'un PLU sans évaluation environnementale, création d'une SHON de 17 000 m ² (entre 3000 m ² et 40 000 m ² au sens du R122-2) et terrain d'assiette inférieur à 10 ha (41 838 m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la réalisation d'un complexe immobilier à programme mixte pour une Surface de Plancher d'environ 17000 m². Le programme comprend notamment la création d'un supermarché de 2971 m², d'un showrom d'aromathérapie (1919 m²), de bâtiments de commerces et d'activités et une résidence seniors, un pôle de bureaux médecin et des placettes.

Le programme intègre aussi l'aménagement des espaces extérieurs (voirie, réseaux, parc de stationnement lié au projet) dont 3 parkings paysagers de 120, 196 et 96 places.

Il s'intègre dans le cadre de la requalification de ce secteur et dans le prolongement d'un nouveau giratoire en limite Est sur la route départementale n°19. Il a été créé dans le prolongement de la bretelle d'accès à la sortie 28 de l'autoroute A8 / échangeur A7.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont la construction d'un complexe mixte comprenant un commerce alimentaire, un commerce générique, un showroom d'aromathérapie, un pôle de bureaux médecin, une pharmacie et une résidence senior dans un cadre paysager de qualité.

Un soin particulier est mis sur la végétalisation (plantation des parkings, noue) et sur une approche architecturale pensée avec les éléments extérieurs (placettes ombragées, etc).

Pour ce projet, REDMAN MEDITERRANEE est accompagné par le GROUPE NOVACERT, bureau d'études spécialisé en génie écologique et en génie environnemental.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera réalisé en deux phases. En parallèle de la viabilisation du site (voiries et réseaux divers), tous les bâtiments seront construits à l'exception de la résidence scénior (cf. plan de travaux en pièce complémentaire). Les placettes seront aussi construites à cette phase de l'opération ainsi que les parkings paysagers.

La deuxième phase correspondra à la réalisation de la résidence sénior en partie nord.

Le planning prévoit de réaliser les terrassements en automne/hiver pour limiter le dérangement pour la faune. De plus, les terrassements seront réalisés par flot pour permettre un déplacement éventuel des espèces présentes et ne pas mettre à nue des terrains qui ne sont pas directement aménagés (deuxième phase).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site sera fréquenté du lundi au samedi en journée étant donné la création de plusieurs commerces. Les véhicules arriveront principalement depuis le nouveau giratoire sur la départementale 19 à l'est du site. Un autre accès sera possible depuis la route des Oliviers au nord du site.

Les activités de commerces et de services seront accessibles uniquement en journée. Un travail sur l'éclairage sera mené pour limiter les risques d'impacts pour la faune et la flore étant donné l'occupation la plage d'utilisation du site (temporisation, orientation des faisceaux et modèles).

Une résidence scénior sera construite dans une deuxième phase dans la partie nord-ouest du site.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis

- au Permis d'aménager,
- au Permis de Construire,
- à la demande de défrichement,
- à l'Etude d'incidence Natura 2000

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de défrichement dans le cadre du Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de terrain	41 838 m ²
Surface de plancher	+/- 17 000 m ²
Emprise au sol	+/- 11 100 m ²
Surface parking et voirie	+/- 15 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit les Barrales,
Route des oliviers
LA FARE-LES-OLIVIERS

Parcelles concernées
Section A1
N° 42 - 43 - 45 - 46 - 48 -
49 - 50 - 51 - 53 - 54 - 55 -
56 - 65 - 66 - 67 -
68 - 69

Coordonnées géographiques¹ Long. E5 ° 13 ' 37 " 318 Lat. N43° 33' 8 " 362

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le sol est vierge de toute construction et est occupé par une friche d'une ancienne vigne dans la partie nord. Cette zone évolue en friche herbacée en partie nord avec des arbustes et arbres (Pin d'Alep) qui se développent ponctuellement ou en petits bosquets (26 800 m²). Au centre du terrain, une vigne est toujours entretenue (4 200 m²), ainsi qu'une oliveraie en partie sud (3000 m²) pour une utilisation personnelle. Deux pinèdes au sud-est et à l'Ouest sont présentes. Celle située au sud-est est classée EBC et n'est pas située dans le périmètre de l'opération. Le terrain présente une pente descendante modérée avec quelques restanques suivant l'axe nord-sud.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Fare-Les-Oliviers s'applique sur le site. Il a été approuvé le 24 juin 2010 et a eu trois modification (la dernière le 28 février 2013).

Le projet des Barrales est dans une zone classée 1AUEa destinée à accueillir des constructions à usage d'activités artisanales, commerciales, industrielles et de services.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement.durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet est situé à 435 mètres au sud de la zone Natura 2000 Garrigues de Lançon et Chainas alentour (FR9310069) (site de la directive "Oiseaux") et à 480 mètres de la ZNIEFF type II 930012436 - Chaîne de la Fare - massif de Lançon
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La Fare-les-Oliviers est concerné par un arrêté du 25 juillet 2012 portant établissement des cartes de bruit stratégiques du réseau des routes départementales des Bouches-du-Rhône. Et concerné la Départementale 113 à 3,6 km du site. Le site est aussi à environ 220 m de l'autoroute A7.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site est en dehors de toute zone humide. Il n'y a pas d'eau sur le site, tant ponctuellement (fossé, etc.) que permanent.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Les risques sur la commune sont : Feu de forêt, Inondation, Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines), Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs, Mouvement de terrain - Tassements différentiels Rupture de barrage, Séisme Zone de sismicité 4, Transport de marchandises dangereuses Le Plan de prévention des risques naturels prévisibles a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 novembre 1989.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site est une zone agricole et naturelle qui n'a jamais été urbanisée. Des dépôts sauvages ont été inspectés lors de la visite, aucune trace de pollution n'a été identifiée.
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site est au sud à 435 m de la zone Natura 2000 FR9310069 - Garrigues de Lançon et Chaines alentour). Le site présente divers types d'habitats naturels : garrigues, boisements de feuillus ou de résineux, parcelles agricoles (vignobles, cultures maraîchères et céréalières), falaises et barres rocheuses. La diversité d'oiseaux est en grande partie liée à l'étendue des milieux ouverts et à leur complémentarité écologique : la zone est ainsi utilisée par de grands rapaces comme territoire de reproduction et d'alimentation. Elle est également riche en espèces d'oiseaux caractéristiques des milieux ouverts méditerranéens (fauvettes, Oedipède o-lard, Pipit rousseline...). Le site présente un intérêt d'ordre national à international pour la conservation de l'Aigle de Bonelli (4 couples potentiellement présents, sur 25 couples nichant en France).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les altimétries des RDC s'adaptent au terrain naturel. Le projet ne prévoit pas de sous-sols. Le rapport déblais remblais devrait s'équilibrer globalement. La légère déclivité du terrain fait que les déblais pourraient être légèrement plus importants et donc être légèrement excédentaires.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La réalisation du projet va amener la destruction d'une flore et d'une faune identifiées comme commune lors des visites de site par l'expert naturaliste du GROUPE NOVACERT. La pinède classée EBC est présentant le plus de potentiel pour la présence à terme d'arbres à cavité est totalement exclue de la zone de travaux. Le site est dans une zone très fragmentée car il est entouré de voiries dont certaines forment des barrières infranchissables pour la faune terrestre (autoroute A7). Il ne fait pas partie de continuités écologiques à l'échelle de la commune. Son aménagement n'entraînera pas une fragmentation du territoire. L'EBC ne sera pas impacté mais un boisement de pins sera supprimé. Tous les sujets pouvant être conservés et réutilisés, comme les oliviers, seront identifiés par l'écologue du GROUPE NOVACERT et réutilisés dans les aménagements paysagers. Les impacts sont modérés car les espèces détruites sont communes.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Une étude du site pour évaluer les incidences sur les zones Natura 2000 a été réalisée et deux visites sur le terrain ont été menées par un expert naturaliste du GROUPE NOVACERT. Il apparaît que le projet n'aura pas d'incidences sur la zone FR9310069 - Garrigues de Lançon et Chaînes alentour située au nord du site car il n'y est pas connecté et que les espèces remarquables ne sont pas présentes. Cette zone a été classée au regard d'une directive Oiseaux et les espèces remarquables n'ont pas été évaluées comme susceptibles de se reproduire sur le site ni de la fréquenter, sauf de façon exceptionnelle (Aigle de Bonelli dans le cadre de la chasse de lapins ou d'oiseaux de taille importante comme les corvidés qui sont rares sur le site). La couverture boisée au sud du site et la proximité des maisons en limite ouest dans la partie ouverte au nord sont aussi des facteurs limitant l'attractivité du site. L'Impact sera très faible

Risques et nuisances	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Deux parcelles sont exploitées pour une production personnelle (vignes sur 4 200 m ² et oliveraie sur 3 000 m ²) mais ne font pas intégrées à une exploitation agricole. Ces exploitations ne sont pas réalisées dans une gestion écologique et les sols sont fortement travaillés et retournés. Aucune végétation ne s'est développée depuis le dernier retournements et les actions répétées ont amenées à un sol très minéral. Les vignes seront supprimées mais les oliviers seront conservés et transplantés dans les aménagements du site. L'impact sera faible.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Il n'y a pas de plan de prévention de risques technologiques prescrit sur la commune. A noter que La Fare-les-Oliviers est concerné par le transport de marchandises dangereuses et le risque de rupture de barrage mais à l'opposé du site par rapport au centre-ville.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles a été approuvé le 20 novembre 1989 sur la commune. La commune est classée en zone de sismicité 4. La partie nord est classée en zone B2 et la partie sud est classée en zone B1. Cela signifie que ce secteur est uniquement exposé au risque sismique. Les autres risques sur la commune sont les mouvements de terrain, inondation et feu de forêt. Le projet n'aura pas d'impacts sur les risques inondations (bassin de rétention et noue paysagère prévues sur le site) ni sur le risque mouvement de terrain. Les impacts sur le risque incendie par les activités prévues est faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le site accueillera des activités en journée uniquement au niveau des activités commerciales. Des livraisons peuvent occasionnellement générer du bruit. Le risque d'impacts sur les riverains est faible et il est nul vis-à-vis des écosystèmes environnants.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est dans une zone concernée par un bruit généré par la circulation routière et la présence de l'autoroute A8 à 220 m. L'impact sur le projet est modéré sur les équipements d'activités commerciales et plus fort sur la résidence sénior. Une étude acoustique devra déterminer le classement des façades et les équipements adéquats.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'activité sur site sera exclusivement journalière. Cependant, les parkings bénéficieront d'un éclairage temporisé avec détecteur la nuit. Cet éclairage portera principalement sur la zone centrale des parkings et aux abords des bâtiment. L'impact sera modéré compte tenu des mesures prises.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	La technologie n'a pas encore déterminée mais les faisceaux seront obligatoirement orientés vers le sol et les choix seront déterminés en prenant en compte les modèles limitant autant que possible la pollution lumineuse.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☐	☒	Conformément au règlement du PLU, la zone 1AUEa dispose en périphérie de réseaux de capacité suffisante pour desservir les futures constructions. Les eaux usées et les eaux de ruissellement seront collectées conformément aux exigences du PLU dans un réseau communal.
	Si oui, dans quel milieu ?			Des noues seront intégrées aux parkings pour permettre une infiltration des eaux de pluie dans le sol et continuer d'alimenter les nappes phréatiques. Un bassin de rétention est aussi prévu.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des déchets non dangereux seront produits par le fonctionnement des activités et la résidence sénior. Ils seront traités conformément aux exigences communales avec un tri sélectif. Les impacts de ces déchets seront très faibles car ils seront collectés de façon adéquate contrairement aux dépôts sauvages actuels.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site est peu visible : la route passant à l'est est en contrebas avec un dénivelé important et l'EBC qui ne sera pas impacté masque le reste du site avec quelques bâtiments. Le cabanon à détruire pour des raisons de sécurité ne comporte pas valeur architecturale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		☒	Sur les 4,2 hectares du projet qui évoluent en friche ou qui subissent des dépôts de matériaux ou d'encombrant, 4 200 m ² de vignes ainsi que 2 000 m ² d'oliviers sont entretenus pour une utilisation personnelle des actuels propriétaires. Les oliviers seront conservés (transplantation) dans les aménagements paysagers. Ces deux espaces ne font pas partie d'une exploitation agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans les objectifs du PLU de la commune dans le cadre de la requalification du secteur des Barrales et dans le prolongement d'un réaménagement du site et de l'ouverture de nouvelle infrastructure pour permettre la sécurisation de certaines voies (nouveau giratoire déjà créé à la jonction A8/D19, limitation de la circulation et interdiction du franchissement des voies entre la route des oliviers et la Départementale 19).

L'aménagement global du site permet d'avoir une réflexion sur les bonnes pratiques en mettre en oeuvre pour limiter l'impact du projet sur son environnement (phasage du chantier, transplantation d'arbres, etc.). Les autres espaces environnants n'ont pas vocation à évoluer.

Les incidences du projet ne se cumulent pas avec d'autres projets connus.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

Le site n'a pas été déterminé comme un constitué de milieux remarquables ou faisant partie d'un corridor. L'importance du réseau routier au sud, est et nord du site ainsi que l'urbanisation à l'ouest et nord ont fragmenté ce territoire malgré la proximité d'une zone classée à 400 mètres au nord (ZPS directive "oiseaux").

Les incidences du projet ne sont pas susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Suite aux évaluations sur site, les milieux sur le site des Barrales ne présentent pas des milieux ou des espèces remarquables. La majorité du site est constituée de terres en friche d'anciennes vignes menées en agriculture intensive. Les surfaces toujours entretenues présentent la même gestion qui ne permet pas un développement de la biodiversité à cause d'un traitement systématique du sol.

La zone nord en friche évolue avec le développement de Pins d'Alep colonisés par des chenilles processionnaires avant que les arbustes de la garrigue n'aient pu s'étendre et former des bosquets favorables à de nombreuses espèces. Le couvert herbacé est peu dense car le sol est fortement minéral. Les arbustes présentant le plus fort degré de présence et de développement sont des *Pyracantha* issus des haies ornementales des jardins des maisons situées en limite ouest du site.

Au niveau des pinèdes, l'EBC ne sera pas impacté par le projet. Une pinède à l'ouest présente des arbres qui ont, soit des marques de faiblesse, soit ont été élagués sans soins à cause du passage d'une ligne à haute tension. Les Pins sont relativement jeunes mais n'ont pas un développement vertical amenant à un déséquilibre général du peuplement et la casse de quelques sujets. Un Pin mort est en train de s'effondrer car il a déjà été fortement dégradé et il ne présente ni cavités naturelles, ni traces utilisation par des oiseaux pouvant amener à la formation de cavités.

L'inspection des boisements et d'un cabanon amené à être démolis n'a pas permis de détecter la présence de cavités ou d'une fréquentation par des espèces protégées (chiroptères notamment).

Au regard de l'urbanisation en périphérie ouest et nord et de la fragmentation par les nombreux réseaux routiers, le site ne fait pas partie d'une continuité.

L'autoroute A7 et les routes permettant de la rejoindre forment une barrière infranchissable pour les espèces terrestres à l'Est du site. La voie au sud et à l'est sont en train d'être aménagées pour accueillir plus de véhicules.

Malgré l'absence d'urbanisation, le site ne présente pas une biodiversité importante et son aménagement ne portera pas atteinte à des espèces identifiées dans la zone Natura 2000 au nord dans le cadre d'une directive oiseaux. Les espèces ayant amené à ce classement comme l'aigle de bonelli n'ont pas été identifiées comme susceptibles d'utiliser le site comme abris et il est peu probable qu'il soit fréquenté pour la chasse au regard des espèces présentes.

Le fait d'avoir un aménagement complet du site permettra de mettre en oeuvre une démarche cohérente pour limiter ses incidences. En effet, plusieurs objectifs environnementaux ont été définis dans une démarche globale dès la phase conception. Il a notamment été défini l'objectif de limiter l'imperméabilisation et de travailler sur des parkings paysagers intégrant des noues. Les arbres et notamment les oliviers pouvant être transplantés seront conservés et réutilisés dans les espaces verts pour conserver la biodiversité qui y est liée. L'éclairage sera adapté pour éviter toute pollution et la perméabilité du site sera conservée pour la petite faune au niveau de la périphérie du site. Enfin, un "chantier vert" sera mis en place et suivi par un écologue (identification et balisage, sensibilisation) et les terrassements seront réfléchis pour limiter les impacts (travaux réalisés en automne/hiver avec un zonage).

Au regard du formulaire et suite aux évaluations sur site par un expert du GROUPE NOVACERT (cf. annexe B), il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; X
4	Un plan du projet <u>ou</u> pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 16°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 16°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Plan de situation des sites classés
Annexe 7 : Plan de zonage secteur est du PLU
Annexe 8 : Evaluation écologique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus **X**

Fait à Aix en Provence

le, vendredi 03 avril 2015

Signature

REDMAN MEDITERRANEE
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 43, avenue de la République 75013 PARIS
Bureaux : 100, avenue de la République 13000 Aix-en-Provence
100, avenue de la République 13000 Aix-en-Provence
100, avenue de la République 13000 Aix-en-Provence